

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine. la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien pour préserver le patrimoine français. En fédérant les énergies publiques et privées, la Fondation participe activement au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Votre don ira à un projet de qualité !

► La Mission Patrimoine

Ce projet a été sélectionné dans le cadre de la Mission Patrimoine portée par Stéphane Bern, dont l'objectif est de sauvegarder des éléments de patrimoine en péril sur toute la France.



► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Île-de-France
153 bis, avenue Charles de Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine
01 70 48 48 20
idf@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur



COMMUNE DE MILLY-LA-FORÊT

Place de la République
91490 Milly-la-Forêt
service.culture@milly-la-foret.fr

FONDATION



DU PATRIMOINE

► Je donne !

Pour la restauration de

L'ancienne chapelle Saint-Blaise des Simples

Milly-la-Forêt

MISSION
STÉPHANE
BERN

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Fondation du patrimoine / My Photo Agency / Anthony Berger - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez
tous les projets sur
www.missionbern.fr

► Ensemble, sauvons la chapelle Saint-Blaise !



◆◆ LE PROJET

La chapelle Saint-Blaise des Simples constitue le dernier témoin de l'existence d'une maladrerie où les lépreux venaient prier en invoquant saint Blaise, le guérisseur. Le jardin situé aux abords rappelle la tradition de la culture des plantes médicinales à Milly-la-Forêt. Ces plantes, appelées les simples, étaient à l'époque utilisées pour soulager les lépreux.

En 1959 Jean Cocteau, sollicité par les élus de la ville, décore l'intérieur de la Chapelle sur le thème des simples et la résurrection.

◆◆ PROJET DE VALORISATION

Le lieu accueille déjà plus de 14 000 visiteurs par an. L'année touristique est également ponctuée d'animations : journées du patrimoine, expositions des artisans d'art, expositions d'artistes locaux, expositions de producteurs locaux...

La restauration permettra de promouvoir davantage ce trésor milliaçois.

◆◆ LA MOBILISATION

L'édifice souffre de dégradations liées à l'humidité due à la difficile gestion des eaux aux abords de la chapelle : eaux souterraines et eaux de toitures et de surface mal collectées. Les problèmes se sont aggravés au fil des ans : la jonction entre le système maçonné ne présente pas une étanchéité suffisante, des défauts de même nature sont également présents au niveau de la couverture, les fissurations extérieures et pulvérulences d'enduits sont des entrées d'humidité potentielles.

C'est la base des murs qui présente les principales altérations : les ouvertures présentent aussi des défauts d'étanchéité, les pentes des murs favorisent leur pénétration par l'eau. Les pavages extérieurs et dallages intérieurs ne permettent pas l'évaporation de l'eau infiltrée.

Montant des travaux	559 321 €
Objectif de collecte	20 000 €
Début des travaux	Printemps 2023

► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration de l'ancienne chapelle Saint-Blaise des Simples

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/80021
ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
l'ancienne chapelle Saint-Blaise des Simples

Le montant de mon don est de

80 € 150 € 250 € 500 €

Autre montant _____€

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
	Réduction d'impôt de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable.			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
	Réduction d'impôt de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 20 000 € ou de 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.			

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre

Crédit photos © Fondation du Patrimoine / My Photo Agency / Anthony Berger

